



# **PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2022-685**

## **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE**

## **LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2022 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2022-685 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS LOURDS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

L'objet de ce règlement vise à restreindre sur certaines rues, dont la Ville est responsable de l'entretien, la circulation des camions lourds et des véhicules-outils.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 6 juillet 2022

La greffière,  
Marie-Josée Couture  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)